

SPORTMUT FOOT COLLECTIF OCCITANIE

NOUVELLES ADHESIONS - SAISON 2022 / 2023

Bulletin d'adhésion à retourner à la MUTUELLE DES SPORTIFS 2/4, rue Louis David –
75782 PARIS CEDEX 16 / Tél : 01.53.04.86.16 / Mail : contact@grpmds.com

COORDONNEES DU CLUB

Nom du Club: _____

Nom et adresse du correspondant : _____

Téléphone : _____

Je soussigné(e), Président(e) du club, déclare avoir reçu et pris connaissance du contrat Sportmut Foot Collectif Occitanie et y adhérer pour les garanties suivantes :

FORMULES	CATEGORIES DE LICENCIES	GARANTIES		Nombre d'équipes	Prime / équipe	TOTAL
		INDEMNITE JOURNALIERE à compter du 4 ^{ème} jour au plus pendant 365 jours à concurrence de la perte réelle de revenus	CAPITAL INVALIDITE (pour 100% d'invalidité)			
1	SENIORS / y compris autres catégories / VETERANS / FOOT LOISIRS	MAXI 30 €	/	Séniors : x 880 € Vétérans : x 880 € Foot Loisirs : x 880 €	=	€
2	SENIORS / y compris autres catégories / VETERANS / FOOT LOISIRS	MAXI 30 €	45 734,71 €	Séniors : x 940 € Vétérans : x 940 € Foot Loisirs : x 940 €	=	€
3	FEMININES SENIORS	MAXI 30 €	/	x 720 €	=	€
4	FEMININES SENIORS	MAXI 30 €	45 734,71 €	x 775 €	=	€
5	SENIORS / y compris autres Catégories / VETERANS / FOOT LOISIRS	MAXI 16 €	/	Séniors : x 440 € Vétérans : x 440 € Foot Loisirs : x 440 €	=	€
6	SENIORS / y compris autres Catégories / VETERANS / FOOT LOISIRS	MAXI 16 €	45 734,71 €	Séniors : x 500 € Vétérans : x 500 € Foot Loisirs : x 500 €	=	€
7	FEMININES SENIORS	MAXI 16 €	/	x 360 €	=	€
8	FEMININES SENIORS	MAXI 16 €	45 734,71 €	x 420 €	=	€
9	SENIORS / y compris autres Catégories / VETERANS / FOOT LOISIRS	MAXI 10 €	/	Séniors : x 300 € Vétérans : x 300 € Foot Loisirs : x 300 €	=	€
10	SENIORS / y compris autres Catégories / VETERANS / FOOT LOISIRS	MAXI 10 €	30 489,80 €	Séniors : x 345 € Vétérans : x 345 € Foot Loisirs : x 345 €	=	€
11	FEMININES SENIORS	MAXI 10 €	/	x 230 €	=	€
12	FEMININES SENIORS	MAXI 10 €	30 489,80 €	x 280 €	=	€
13	LICENCIES(EES) DE 12 A 18 ANS	/	45 734,71 €	x 60 €	=	€
14	MINEURS DE MOINS DE 12 ANS	/	30 489,80 €	x 50 €	=	€
15	DIRIGEANTS	MAXI 10 €	/	(*) x 25 €	=	€
16	DIRIGEANTS	MAXI 16 €	/	(*) x 47 €	=	€
17	DIRIGEANTS	MAXI 30 €	/	(*) x 93 €	=	€
LES EQUIPES D'UNE MÊME CATEGORIE DOIVENT OPTER POUR LA MÊME FORMULE				TOTAL	=	€

(*) La prime totale est égale au forfait de 25 €, 47 € ou 93 € selon la formule choisie, multiplié par le nombre d'équipes engagées, limité à 10.
(Ex : formule à 25 € / nombre d'équipes : 12 / Prime totale : 25 € x 10 = 250 €) Les cotisations indiquées tiennent compte des taxes en vigueur.

Fait à _____, le _____

Signature du Président du club
faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Cachet du Club